

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 93 (1948)  
**Heft:** 7

**Buchbesprechung:** Bulletin bibliographique  
**Autor:** Vallière, P. de / Barbey, Bernard

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

**Le baron de Bachmann-An der Letz** ; patricien glaronnais au service des Bourbons, 1740-1831 ; par *Frédéric de Sendelbach*. — Editions Victor Attinger, Neuchâtel et Paris.

NICOLAS-FRÉDÉRIC DE BACHMANN- AN DER LETZ, de Glaris (1740-1831), lieutenant-général au service de France, général-major au Piémont, général en chef de l'armée fédérale en 1802 et 1815. Grand-Croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, Chevalier de Saint-Maurice et Lazare.

Parmi les généraux qui ont commandé en chef l'armée suisse avant le général Guisan, on connaît les trois derniers en date : Dufour, Herzog, Wille. Les noms de leurs prédécesseurs sont, le plus souvent, ignorés ou oubliés. Ils méritent cependant de figurer avec honneur dans la galerie de portraits de ceux qui ont tenu entre leurs mains le sort de notre pays. Ils s'appellent VON DONATZ (1845), Grisons, GUIGUER-DE-PRANGINS (1831, 1838) Vaud, BACHMANN (1802, 1815) Glaris, DE WATTENWYL (1805, 1809, 1813) Berne, DE MURALT (1792) Berne. Tous avaient servi dans les troupes suisses à l'étranger.

La belle carrière du général NICOLAS-FRÉDÉRIC DE BACHMANN nous est rappelée par un ouvrage sérieusement documenté, édité à Paris et Neuchâtel, dont l'auteur, M. Frédéric de Sendelbach, descend, sauf erreur, de Fridolin de Bachmann-Sendelbach, major au régiment suisse de Rovéréa, tombé au combat de Näfels contre les Français en 1799. Ce régiment, formé d'émigrés vaudois et romands, luttait aux côtés des régiments de Salis, de Courten, Bachmann et Paravicini, contre les armées françaises qui avaient envahi la Suisse en février 1798. Fridolin de Bachmann était le troisième fils de CHARLES LÉODEGAR DE BACHMANN, maréchal de camp et major du régiment des Gardes suisses de France, guillotiné à Paris, en septembre 1792, après le massacre du 10 août, aux Tuileries.

Le futur commandant en chef de l'armée fédérale, NICOLAS FRANÇOIS DE BACHMANN, frère cadet du major des Gardes suisses, était né le 27 mars 1740, au palais Freuler, à Näfels. Son père CHARLES-LÉONCE était lieutenant-colonel des Gardes suisses de France et maréchal de camp. Il comptait parmi ses ancêtres les trois premiers colonels de cet illustre régiment, sous Henri IV et Louis XIII : GASPARD GALLATY, FRIDOLIN HOSSY et GASPARD FREULER.

La famille Bachmann, originaire d'Uster, possédait, dès le XII<sup>e</sup> siècle, des fiefs nobles héréditaires dépendant des comtes de Rapperswyl et de Toggenbourg, avec le titre de baron, à partir de 1414. Le jeune Nicolas-François entra à seize ans dans la carrière des

armes, comme cadet dans la compagnie de son frère aîné, au *régiment DE WITTMER*, un des douze régiments suisses de France. La guerre de Sept ans le trouva capitaine à la tête d'une compagnie du *régiment DE CASTELLA* (Fribourg). Il fit bravement son devoir à la bataille de Bergen et fut blessé d'un coup de baïonnette à la cuisse à l'assaut de Duderstadt. Sa blessure lui valut un congé de convalescence à Næfels. La fille du colonel de Muller-an der Letz s'éprit de ce bel officier. Le mariage fut célébré en juillet 1761. En automne, il rejoignit son régiment et se signala à la bataille de Grebenstein, livrée à Frédéric le Grand. Son frère y déploya une égale valeur avec les Gardes suisses. Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1762, les deux frères combattirent encore sur le même champ de bataille, à l'attaque du château d'Amenenburg.

La paix revenue, il consacra toute son activité à perfectionner le service intérieur, l'instruction et la tenue de son unité. Il obtint en 1779 le brevet de colonel d'infanterie et la croix de Saint-Louis. Il commanda le régiment suisse de *Boccard* qui prit ensuite le nom de *Salis-Samaden*. Officier cultivé, préoccupé constamment d'accroître ses connaissances professionnelles, il avait des dons remarquables d'éducateur. Il était pour ses hommes un chef aimé et respecté. Désigné comme chef d'état-major du lieut.-général Wurmsér, il dirigea les manœuvres d'une division de 14 bataillons, dont 6 suisses et 8 allemands, de 5 escadrons et de plusieurs batteries, au camp de Verberie, en présence du roi Louis XV. Il fut chargé, en 1778, de l'instruction d'une division en Bretagne.

La réputation de Bachmann était solidement établie ; tous les généraux inspecteurs le citaient avec éloges, ainsi les maréchaux de Stainville, de Guines, de Broglie, le comte de Guibert. On trouve dans leurs rapports des appréciations admiratives sur la préparation à la guerre de son régiment : « C'est à Monsieur de Bachmann seul qu'on doit, depuis longtemps, l'état de ce corps de troupe qui est, et sera toujours le plus distingué de l'armée, tant qu'il en sera le chef. »

« Le régiment du chevalier de Bachmann devait être, à tous égards, le modèle de l'infanterie de l'armée, tant par la manière exacte (sans être trop forcée) dont il est conduit, que par les effets qui en résultent. »

« Je n'ai rien vu dans les armées étrangères citées comme exemple, rien qui lui ressemble. Il reste le modèle de l'armée française... »

Au camp de Saint-Omer, en 1788, sous les ordres du prince de Condé, les deux régiments de la brigade suisse de Salis surpassèrent tous les autres par leur tenue, leur souplesse, leur discipline, la précision de leurs feux. Le roi exprima au *lieut.-général D'AFFRY*, de Fribourg, inspecteur général des Suisses et Grisons, son entière satisfaction. « La brigade suisse, écrivait le roi (*régiments de Salis-Samaden et de Diesbach*) est la mieux de tout le camp de Saint-Omer, le chevalier de Bachmann a le bouquet du camp. »

Lorsque le ministère de la guerre, comte de Puységur convoqua la commission chargée d'étudier la réorganisation de l'armée, en 1789, il appela trois officiers supérieurs suisses à y siéger, à côté de maréchaux de France et de lieut.-généraux : *les deux frères DE BACHMANN* et le *colonel DE DIESBACH-DE BELLEROUCHE*.

Les qualités d'organisateur de Bachmann, son esprit de suite, son équilibre moral et son bon sens, s'affirmèrent dans toutes les missions

qu'on lui confia. Grand admirateur du génie de Frédéric le Grand, il introduisit ses méthodes dans son régiment et les fit adopter par le nouvel inspecteur général des Suisses de France, le *lieut.-général* DE BESEVAL, de Soleure. Le comte de Narbonne, ministre de la guerre, appuya ces tendances et le chargea d'élaborer le nouveau règlement des manœuvres de l'infanterie française, d'après les principes prussiens.

La Révolution mit les troupes suisses du roi à une rude épreuve. Bachmann refusa le grade de maréchal de camp, afin de pouvoir rester auprès de ses compatriotes, dans ces temps critiques. Les Suisses résistèrent à la propagande révolutionnaire dans les plus difficiles circonstances et continuèrent à donner l'exemple de la fidélité au devoir, à l'heure où l'esprit de révolte et d'indiscipline gagnaient peu à peu toute l'armée royale. Il n'y eut qu'une seule exception parmi les troupes suisses de France : 300 hommes du *régiment de Châteaueux*, en garnison à Nancy, contaminés par le mauvais exemple des régiments français Mestre de Camp, et du Roy, refusèrent obéissance, s'emparèrent du quartier-maître et commirent de graves excès. Les mutins, jugés par le tribunal du régiment, furent condamnés, les uns à mort, d'autres aux galères, et les moins coupables à des peines disciplinaires. Dans la suite, Châteaueux se comporta d'une façon irréprochable.

En mai 1789, Salis-Samaden, en garnison à Arras, reçut l'ordre de se rendre à Paris, avec Diesbach et Reinach, pour renforcer les Gardes suisses, seuls en état d'assurer l'ordre dans la capitale ; toute la garnison, y compris les Gardes françaises et la gendarmerie ayant passé à la Révolution. Ces troupes fidèles rendirent de grands services au peuple de Paris en assurant le ravitaillement de la ville, en protégeant les citoyens paisibles contre les malfaiteurs qui tenaient la rue, en empêchant le pillage des magasins. Pendant plus d'une année, les uniformes rouges escortèrent les convois de grains et de vivres acheminés des ports de la Manche et de l'Océan vers Paris. Le 7 juillet 1789, Bachmann reçut l'ordre de détacher 33 hommes du régiment de Salis à la défense de la Bastille. Ils étaient commandés par le lieut. DE FLUE, d'Unterwald, qui a laissé un récit des événements du 14 juillet, intitulé *Relation de la reddition de la Bastille*. M. de Sendelbach reproduit in extenso ce document qui est du plus haut intérêt, écrit avec simplicité et modestie (p. 122 à 132).

Les révoltes et l'insécurité des années 1790 et 1791 multiplièrent les difficultés et aggravèrent encore la situation des troupes suisses. Tandis qu'à Paris, le régiment des Gardes suisses, seul au milieu de la tempête révolutionnaire, résistait à la propagande sournoise du *Club helvétique*, les onze autres régiments de la Nation, dispersés dans leurs garnisons, assistaient, impassibles et fermes à leur poste, aux luttes des partis, aux violences des Jacobins qui mettaient en effervescence les villes de province : « Seuls dans la défection de tous, proclame une voix française (J. d'Orliac), les Suisses opposaient leur discipline au désordre. » La ferme attitude du *régiment de Castella* à Saarlouis, de *Vigier* à Strasbourg, de *Diesbach* à Lille, de *Mural* à Grenoble, de *Reinach* à Arras, découragea les agitateurs. A Cambrai la conduite sage et généreuse du *régiment valaisan de Courten* lui valut l'affection des habitants et les éloges de l'Assemblée. En Corse, la population fit une pétition pour conserver les Grisons de *Salis-Marschlins*. Le 6 août 1790, la municipalité de Lyon suppliait le ministre de la guerre de ne pas déplacer le *régiment lucernois de Son-*

enberg, sans lequel il était impossible de rétablir d'une manière stable la sûreté, l'ordre et la tranquillité. Poursuivis par la haine des clubs, les officiers insultés, calomniés, dénoncés comme ennemis du peuple, gardaient la confiance entière de leurs hommes. Le *régiment de Wattwenzyl* (Berne, Vaud, Argovie) courut de graves dangers à Marseille et Aix en Provence. Berne le rappela en Suisse. A Rouen, *Salis-Samaden*, commandé par Bachmann, résista à toutes les tentatives des extrémistes avec un dévouement à son chef et un esprit de corps qui furent pour lui la plus belle récompense qu'il aurait pu souhaiter, la consécration de ses principes d'éducateur.

L'auteur utilise une source précieuse de renseignements : *L'Histoire du régiment de Salis-Samaden*, rédigée par Bachmann, qui donne une image vivante de l'existence dangereuse, harassante, coupée d'alarmes et de marches forcées, qui fut celle de tous les corps suisses de France, dans ces années dramatiques. Le comte D'AFFRY pouvait écrire à Bachmann, pendant ce temps d'épreuves : « Je n'ignore point combien vos soins infatigables, votre zèle et votre intelligence ont contribué à entretenir le bon esprit de la troupe. Je m'estime heureux de pouvoir en rendre compte au roi. »

Bachmann se trouvait à Rouen avec son régiment, en août 1792, lorsque lui parvint la nouvelle du combat des Tuileries et du massacre des Gardes suisses, le 10 août, à Paris. Le récit qu'il fit à ses hommes de la mort héroïque de leurs camarades fortifia leur volonté de se montrer dignes d'un tel exemple. Ils comprirent que pareil sort pouvait leur être réservé et s'y préparèrent. La populace attaqua leur caserne. Bachmann se fit ouvrir le portail et s'avança seul à la rencontre de ces hordes de forcenés ; par son sang-froid et sa fermeté, il parvint à les calmer. Inquiet de son frère aîné, le maréchal de camp CHARLES-LÉODEGAR, major des Gardes suisses, il fut informé de son arrestation et de sa mise en jugement. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire il fut guillotiné le 3 septembre sur la place du Carrousel. Coup terrible pour le colonel, qu'une tendre affection liait à son aîné. Il eut la consolation de savoir qu'il était mort sur l'échafaud, comme un soldat sur le champ de bataille.

Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, a décrit ses derniers moments : « Sur la charrette qui le conduit au supplice, Bachmann, debout, le front haut, l'œil serein, la bouche fière, martialement drapé dans son manteau rouge d'uniforme comme un soldat qui se repose au bivouac, il conserve en face de la mort la dignité du commandement. Il jette un regard de dédain sur la foule sanguinaire qui s'agite en demandant sa tête... Ceux de ses soldats qui attendent encore leur tour de mourir s'inclinent respectueusement sur le passage de leur chef et semblent reconnaître leur commandant jusque dans la mort. L'échafaud est son champ de bataille du jour. Il y monte avec orgueil et y meurt en soldat. Les dernières paroles furent : « Ma mort sera vengée. »

Le même jour, 246 officiers, sous-officiers et soldats, blessés, survivants du combat du 10 août, derniers débris du régiment des Gardes suisses, furent massacrés dans les prisons de l'Abbaye, du Châtelet et de la Conciergerie. Parmi eux, le lieutenant-colonel DE MAILLARDOZ, de Fribourg, le capit. DE REDING, de Schwyz, l'aide-major DE SALIS-ZIZERS, des Grisons, le lieutenant DE DIESBACH-TORNY, de Fribourg, l'adjutant CHOLLET, du Valais.

La mort du maréchal de camp Bachmann laissa sa veuve et ses

enfants sans ressources. Sa maison de Paris avait été pillée de fond en comble par la populace, ses biens vendus ou volés. La famille ne pouvait rien attendre de la République : le règne de la Terreur commençait. Les réclamations de Glaris et du Corps helvétique restèrent sans réponse.

Nicolas-François, le cœur brisé par la mort de son frère, suspect aux Jacobins, accusé de « contre-révolution et d'incivisme » par l'Assemblée nationale, accueillit sans surprise le décret de licenciement de ses régiments suisses. Le 18 septembre 1792, trois commissaires du peuple se présentèrent à Arras, dernière garnison du régiment de Salis-Samaden, et le 19 procédèrent à son désarmement. Le colonel Bachmann protesta contre ce procédé contraire au traité d'alliance franco-suisse, mais il était renseigné sur les mesures prises par la municipalité. La veille, plusieurs bataillons de fédérés, venus de Paris, renforcés par les gardes-nationaux d'Arras, et les déserteurs de l'ex-garnison, avaient reçu l'ordre d'employer la force et le canon pour désarmer les Suisses, en cas de résistance.

Bachmann n'avait aucun doute sur le dévouement absolu et le sentiment de l'honneur de ses hommes, il ne voulait cependant pas les exposer à un massacre inévitable. Il accepta pour eux la mort dans l'âme, cette suprême humiliation. Les commissaires s'introduisirent dans la caserne et passèrent dans les chambres pour chercher à obtenir des engagements aux armées de la République ; huit hommes seulement, sur 1300, s'annoncèrent. Les jours suivants, malgré les promesses les plus tentantes, les racleurs n'eurent aucun succès. On essaya alors d'indisposer les hommes contre leurs officiers. La République devait au régiment 208 000 livres pour arriérés de solde et subsistance. La caisse du quartier-maître et le crédit du colonel et des capitaines avaient réussi, jusqu'ici, à payer et nourrir les compagnies. Ils restaient redevables à leurs unités d'une somme de 50 000 livres. Comme l'intendant général refusait de leur verser des acomptes, la municipalité d'Arras se flattait de pousser les soldats à la révolte et de les engager à ne pas s'exposer au massacre de leurs officiers par les bandes révolutionnaires.

Les soldats restèrent inébranlables. La discipline ne se relâcha à aucun moment. Bachmann expédia un courrier au général de division, à Valenciennes, un autre au ministre de la guerre Servan. Il insistait sur l'observation des traités et sur un licenciement conforme aux décrets de l'Assemblée. Il ne reçut aucune réponse.

A Paris, on commençait à craindre une rupture des relations diplomatiques avec le Corps helvétique, car la France révolutionnaire se voyait menacée par une coalition européenne. En avril 1792, le général Custine avait occupé préventivement l'évêché de Bâle et annexé l'Ajoie, en septembre le général Montesquiou fit avancer ses troupes contre Genève. En réponse à ces violations de la neutralité, la Diète mobilisa 25 000 hommes qui occupèrent le Jura vaudois, sous le commandement du général DE MURALT, de Berne, ainsi que Genève et Bâle. Entre temps, l'ordre vint de Paris à Arras, au commissaire des guerres, d'avancer aux capitaines du régiment de Bachmann une somme suffisante pour liquider la solde arriérée.

Jusqu'au licenciement, les autorités municipales et les commissaires du peuple cherchèrent à irriter les soldats contre les officiers. Mais ces braves, bien que désarmés, persévérèrent à déclarer unani-

mement qu'ils défendraient leurs officiers jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et qu'ils ne permettraient pas qu'il leur fût fait aucun mal. Ils étaient restés douze jours sans solde et sans rations.

Une dernière fois, le vieux régiment rassemblé devant son colonel, salua ses drapeaux flammés à croix blanche qui portaient en lettres d'or la devise : *Auxilium nostrum a Domino*. (Notre secours vient de Dieu.) Bachmann, le cœur serré, prit congé de ces hommes qui lui avaient donné tant de preuves de leur force morale dans l'adversité. Officiers et soldats dans leurs uniformes rouges à parements et revers jaunes, culottes et guêtres blanches, prirent le chemin de la Suisse.

Avant de quitter Arras et la France, Bachmann tint à honneur d'accomplir son devoir jusque dans les plus petits détails, malgré le danger qu'il courait d'être arrêté d'un moment à l'autre. Il ne considéra sa tâche terminée qu'après avoir contrôlé les comptes et signé tous les papiers relatifs à l'administration du régiment. Minute émouvante que celle où il apposa sa signature au bas de la dernière page de l'histoire du régiment de Salis-Samaden, créé le 17 février 1672, supprimé, après 120 ans de loyaux services, par une décision illégale de la République, du 20 août 1792.

Le 1<sup>er</sup> octobre, les onze régiments suisses de France étaient rentrés dans leurs cantons. Celui de Wattenwyl, nous l'avons vu, avait été rappelé en 1791 par Berne, qui l'avait pris à son service et l'employa à garder les frontières du Jura. Les Gardes suisses n'existaient plus ; les corps de 970 officiers, sous-officiers et soldats du régiment martyr avaient été jetés aux fosses communes des cimetières de la Madeleine, du Roule et du chemin Pétrelle. L'Assemblée nationale avait déchiré le traité d'alliance qui unissait, depuis 1521, les Suisses au royaume de France.

Bachmann partit le 5 octobre pour la Suisse. Son passeport lui prescrivait de prendre la route de Bâle. Il s'apprêtait à monter en voiture, lorsqu'un ami charitable le fit prévenir qu'en suivant la route indiquée, il serait arrêté et transféré à Paris pour y subir le sort de son frère. Il décida aussitôt de changer d'itinéraire ; accompagné de son fidèle domestique, il sortit d'Arras à pied, sous un déguisement, en abandonnant tout ce qu'il possédait, franchit la frontière près d'Armentières, et, par Ypres, Tournay, Bruxelles, gagna Liège où il eut la chance de rencontrer le comte d'Artois et de lui faire admettre dans les Cent-Suisses un de ses neveux, Aloys Bachmann, décidé à venger la mort du major des Gardes suisses, son père.

Le fugitif passa ensuite à Cologne, à Francfort et arriva, le 11 novembre, à Saint-Gall<sup>1</sup>. Le 20, il revit avec une profonde émotion le clocher de Næfels, la maison familiale, et retrouva la chaude atmosphère du foyer, la paix après la tourmente. Agé de cinquante-deux ans, en possession de tous ses moyens, enrichi par l'expérience, il pouvait espérer rendre service à sa patrie. La vieille devise de ses armoiries : *Adversa non permanent* (l'adversité ne dure pas toujours), lui paraissait un heureux présage.

Une nouvelle période de sa vie commençait.

(A suivre.)

Major P. DE V.

<sup>1</sup> L'auteur cite en entier le journal de voyage de Bachmann, d'Arras à Næfels (p. 235-249).

### A propos du « P. C. du Général »

Répondant à la notice bibliographique parue dans notre numéro d'avril 1948 (page 202) et par laquelle un de nos collaborateurs, E. B., rendait compte de l'ouvrage « *P. C. du Général*, » le Lt.-colonel Barbey nous a adressé la lettre qui suit, que nous publions par souci d'impartialité.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir ultérieurement sur cet ouvrage, qui a suscité passablement de controverses et qui soulève de délicates questions de principe.

En attendant, nous laissons à nos lecteurs, officiers pour la plupart, le soin d'arbitrer ce débat, tout en exprimant notre désir qu'il ne dégénère pas en polémique !

(Réd.)

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Dans un récent numéro, la *Revue Militaire Suisse* a publié sur mon livre, *P. C. du Général*, un article signé E. B. qui formule des avis critiques et des jugements sévères. Rien de plus naturel, en vérité. Cependant, l'article affecte un tour, non seulement amer, mais tendancieux. Et, en cela, il appelle de ma part certaines rectifications que j'inscris dans l'ordre où E. B. aborde les questions :

« Ce journal... », dit-il, « n'a pas été accepté ou approuvé sans réserves par l'opinion. Les échos de critiques nombreuses nous sont parvenus... » En vérité, pour se faire une idée exacte de l'accueil réservé à mon journal, il eût fallu — ce que E. B. n'a pas fait, évidemment — considérer la somme et la nature des témoignages d'approbation qui ont été adressés à l'auteur jusqu'ici et qui continuent à lui parvenir de jour en jour. A la presse romande, tessinoise et romanche, à la presse étrangère, qui l'ont approuvé presque à l'unanimité, à la presse alémanique, dont une partie l'approuve également (alors qu'une autre partie, j'en conviens, se montre résolument critique), viennent s'ajouter des témoignages de sources militaire et civile, provenant de toutes les parties du pays et même de l'étranger. Beaucoup de ces témoignages portent des noms estimés ou même illustres. Si E. B. ne m'y obligeait pas, en donnant de l'accueil fait à ce livre une image tendancieuse et inexacte, je me serais bien passé de relever ce fait. Et d'ailleurs, ce n'est pas à l'ouvrage, ni à l'auteur, qu'en revient le mérite. De l'ensemble des témoignages reçus et de leur diversité, il ressort que si le livre a eu le bonheur d'intéresser et de servir, c'est parce qu'il rend justice à l'effort accompli par l'armée sous l'impulsion du Général ; c'est parce qu'il expose le « pourquoi » et le « comment » des décisions prises et des sacrifices accomplis.

Plus loin, à propos de Biglen, E. B. écrit : « ...le colonel brigadier Masson était sûr, lui, qu'il avait raison, et il avait communiqué sa foi et sa certitude au Général. Si le Lt. colonel Barbey avait été, à

ce moment, chef du S. R. à la place de Masson, il aurait, par ses hésitations, compromis la situation, et c'eût été l'invasion. Beau résultat ! » Voilà — c'est le moins qu'on puisse dire — une opinion personnelle... Mais alors, comment gober, sans rire, la leçon de morale administrée à la fin de l'article «... les qualités essentielles exigées d'un officier d'E. M. G. sont le tact, la modestie et la discrétion ! ?

E. B. note, un peu plus bas : « Par un singulier effet de son imagination, le Lt. colonel Barbey se considère, dans ses fonctions, comme l'égal d'un chef d'état-major de corps d'armée ou de division... » Plutôt que de s'en prendre à mon « imagination » l'auteur de l'article aurait bien fait de relire ce qu'a écrit le Général aux pages 246 et 247 de son *Rapport à l'Assemblée fédérale* et de consulter l'ordre de novembre 1939, par lequel le Général, sanctionnant l'existence de l'état-major particulier, constitué depuis peu sous les ordres du Lt. colonel Gonard, précisait que le chef de cet organisme avait les prérogatives d'un chef d'état-major d'unité d'armée. La critique de E. B. s'adresse donc, non pas à mon « imagination », mais aux décisions du Général. Et que dire de l'argumentation qui suit ! Elle prétend à établir, selon un calcul d'effectifs, l'importance comparée des états-majors classiques de grandes unités et des états-majors particuliers ou spéciaux créés pour des tâches ou dans des circonstances spéciales. Si E. B. tenait à son calcul d'effectifs, il fallait qu'il comparât l'effectif de l'état-major particulier à celui de l'état-major d'une division, et non pas à l'effectif de la division elle-même ! C'est enfantin ; et d'ailleurs, et surtout, qu'est-ce que cela prouve ?...

Si la notion d'état-major particulier a pu paraître insolite, chez nous, à certains esprits mal informés, c'est qu'ils n'ont pas étudié l'histoire des armées contemporaines, au moins depuis le début de ce siècle. En réalité, l'état-major particulier, ou le « cabinet », se retrouve, sous des noms et des forces diverses, auprès des commandants en chef de toutes les armées. Il y a une exception ? Le Général Wille, en 1914-18. Sans doute. Mais son commandement, on le sait, était moins lourd et moins complexe que celui du Général Guisan ; et les circonstances, moins directement menaçantes. Dans notre propre cas, en 1939-45, le chef de l'état-major général de l'armée lui-même avait été amené à se constituer un « bureau » ; et, à la fin du service actif, le chef de l'instruction avait, lui aussi, son chef d'état-major. C'est la nature des tâches qui le veut ainsi. Comme beaucoup d'institutions et d'organismes, l'état-major particulier n'est peut-être qu'un mal nécessaire. Et ceux qui sont appelés à en faire partie peuvent, à bon escient, se considérer comme « brûlés » d'avance, par définition. C'est régulier : ils le savent, ils l'acceptent, sans jouer les martyrs, joyeusement et sans arrière-pensée. On avouera cependant que, les choses ayant « bien tourné » pour nous en 1939-45, il y aurait mauvaise grâce à contester l'un des moyens de commandement dont le Général s'est servi : l'état-major particulier. Ce serait un peu ridicule, et aussi un peu mesquin.

On trouve encore, dans l'article de E. B., le passage suivant : « Cette égalité lui (à Barbey) inspire des réflexions sur la méconnaissance complète de Borel du rôle de rédacteur qui incombe à l'officier d'E. M. G. : « Borel ne connaît pas les règles du jeu, les mêmes dans toutes les armées. Le jour où le Cdt du 1<sup>er</sup> C. A. trouvera sous la plume du Général quelque chose qui lui plaira moins (que les direc-

tives sur l'instruction de l'infanterie rédigées par Barbey), c'est moi qui serai le bouc émissaire. Sans illusion.»

Le lecteur voudra bien se reporter aux pages 122 et 123 de mon livre, sous la rubrique « juillet ». Et il jugera la manière dont E. B. me cite. Mais si notre presse suisse, justement réputée pour son honnêteté — et singulièrement notre presse militaire — perdait le souci des citations exactes, si elle jonglait, comme E. B., avec les guillemets, la ponctuation, le contexte et les suppressions, où irions-nous ?

Enfin et surtout, E. B. n'a pas l'air de supposer qu'avant de publier mon ouvrage, je l'ai soumis — c'était mon premier mouvement et mon devoir — au Général, qui approuva le principe de sa publication. J'ai dit que j'avais renoncé, spontanément, à la préface qu'il voulait bien m'offrir, et ceci, à dessein, afin de n'engager que ma propre responsabilité. Mon propos était clair : je ne prétendais qu'à donner une vue personnelle des événements dont j'ai été le témoin. Et j'ai signé, contrairement à d'autres, qui me font la morale et qui redoutent de dire leur nom. Je sais, n'en déplaise à E. B., que cette attitude a été bien comprise de la troupe — « la troupe qui, sans doute », comme écrit E. B., « a fait pour la patrie des sacrifices plus durs que M. Barbey ». Mais, en vérité, cette dernière affirmation, si parfaite dans son élégance démagogique, se passe de commentaire...

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'assurance de mes sentiments distingués.

BERNARD BARBEY.

**Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift** — Redaktion : Oberst E. Uhlmann und Oberstl. i. Gst. G. Züblin. — Heft 5. Mai 1948. — Verlag Huber u. Co. Aktiengesellschaft, Frauenfeld.

Sonderheft Flugwaffe und Fliegerabwehr : Notwendigkeiten der Ausbildung. — Das Luftheer. — Die Gefahr der Zukunft : Hptm. i. Gst. E. Wetter. — Zusammenarbeit der Fliegerabwehr mit den anderen Waffen : Major Urs Schwarz. — Entwicklungstendenzen bei der Fliegerabwehr : Hptm. W. Koch. — Gedanken zur Taktik der Abwehr von Luftlandetruppen : Oberstl. S. Eggenberger. — Kriegserfahrungen im passiven Truppenluftschutz. — Erstellung von Luftschutzbauten : Hptm. B. von Tscherner. — Luftlande-Artillerie. — Panzerersatz bei Luftlandeoperationen. — Armee und Staatsumwälzung : Edgar Schorer-Laforêt. — Zur rechtlichen Qualifikation der Haushaltungskassen.

Militärwissenschaftliches : Die Panzerproduktion im zweiten Weltkrieg : Hptm. Eugen Studer. — Erfahrungen aus der deutschen Wehrmacht : Professor H. Thieme. — Ausländische Armeen. — Zeitschriften. — Literatur.